

Rapport moral 2023-2024



ROSA PARKS

LAW CLINIC





Une clinique du droit au service de la société civile et de la recherche...

Le présent rapport présente les réalisations de la clinique juridique Rosa Parks pour les droits humains de l'UCLouvain, pour l'année académique 2023-2024.



LE PROJET

Créée en 2018 au sein de la Faculté de droit de l'UCLouvain, la Clinique juridique Rosa Parks pour les droits humains propose aux étudiant.es de Master de réaliser leur mémoire de fin d'études en collaboration avec des associations investies dans le domaine des droits humains. Il s'agit d'une approche pédagogique qui associe le *learning by doing* et le *service learning*. Ces étudiant.es définissent, avec les ONG partenaires, un sujet de mémoire qui soit aligné sur les besoins de ces dernières.

Depuis 2018, ils et elles sont presque **deux cents cinquante mémorant.es en droit** à avoir participé aux travaux de la Clinique Rosa Parks pour les droits humains, au bénéfice d'**une dizaine de projets et d'associations**. Les étudiant.es développent ainsi des compétences pratiques et une expérience de terrain en lien avec des acteurs du monde associatif. Les sujets traités les amènent aussi à réfléchir, en situation réelle, au difficile équilibre entre la garantie des droits humains et les intérêts sociétaux, tout en étant sensibilisés à la fragilité et au caractère essentiel de nos droits fondamentaux face aux nombreux défis auxquels sont confrontées nos sociétés contemporaines.

La clinique, nommée en hommage à l'une des grandes figures de la lutte pour les droits civiques, a été fondée en Faculté de droit par les professeures Sylvie Sarolea, Auriane Lamine et Céline Romainville, toutes trois réunies autour d'un double constat. D'une part, certaines associations n'ont pas toujours les moyens de mener des recherches juridiques approfondies pourtant nécessaires à leur pratique quotidienne. D'autre part, beaucoup d'étudiant.es en droit veulent ancrer leurs réflexions dans une réalité concrète.



TROIS OBJECTIFS

Pédagogie et apprentissage

Il s'agit de permettre aux étudiant.es de développer leur aptitude à identifier et à traiter les questions juridiques pointues que posent certaines problématiques sociétales. Il s'agit d'une occasion unique de développer une expérience professionnelle en matière de droits humains, en collaboration avec des professionnels tenus par des impératifs de qualité et de délai.

Implication sociale

La thématique transversale à la clinique est la défense des droits humains. Le projet est ouvert et peut entrer en relation avec toutes les disciplines du droit autour de ce fil rouge. Les projets dans lesquels la clinique est particulièrement engagée concernent la lutte contre le changement climatique, le genre et l'égalité entre femmes et hommes, les droits des personnes migrantes, la diversité et la justice pénale.

Recherche scientifique

Le travail mené par les étudiant.es se réalise dans le cadre du mémoire, sous la supervision d'un promoteur et de la coordinatrice de la Clinique, et en collaboration avec l'association partenaire et les équipes de recherche. Le contenu des recherches est déterminé par les questionnements juridiques qui émanent de la société civile. Les mémoires nourrissent en cela la recherche par la confrontation des savoirs théoriques avec l'expertise de terrain.

Les étudiant.es clinicien.nes témoignent

“(…) Par rapport à un mémoire « classique », il m'a semblé que le travail au sein de la clinique présente davantage les contraintes et les finesses de ce qu'est le métier de juriste, puisqu'on se retrouve aux prises avec une problématique rencontrée dans leur pratique par des acteurs du droit. J'ai également constaté que nous avons été davantage guidés quant au fond de notre travail par rapport à certains étudiants dans d'autres séminaires, puisque la problématique est établie à l'avance. L'enthousiasme dont a témoigné notre promotrice, ainsi que les autres acteurs rencontrés, me semble aussi avoir un lien avec la potentielle portée utile de notre mémoire. De manière peut-être plus fondamentale, il m'a semblé que le groupe d'étudiant.es de la clinique Rosa Parks auquel j'ai appartenu était lui-même enthousiasmé par le projet, ce qui nous a amené.es à travailler d'une autre manière que nous l'aurions fait si notre travail n'avait pas pu être directement utile, comme cela a été le cas. A titre personnel, je dirais en effet que j'ai travaillé davantage et de manière plus rigoureuse que d'habitude, mais surtout avec plus de plaisir et de fierté.”

Hugo, étudiant clinicien en droit public et de l'environnement



« Dans le cadre de la Clinique juridique Rosa Parks, j'ai pris part au « Projet Tunisie ». Ce projet s'inscrit dans la lignée d'un partenariat entre universités tout autour du globe sur la thématique de la migration. Dans le cadre de ce partenariat, nous avons rédigé nos mémoires sur des sujets liés à la migration et à la coopération entre l'Union européenne et la Tunisie. Nous avons eu la chance de recevoir, à l'UCLouvain, les cliniciennes tunisiennes avec qui nous travaillons ainsi que de nous rendre à l'Université de Carthage en Tunisie. Tables rondes, séminaires, soutenances de mémoire groupées... Ce travail est le fruit de rencontres et de réflexions portées par de nombreux.ses étudiants.es. Bien plus qu'un simple travail académique solitaire, grâce à la clinique, mon mémoire a été le lieu de naissances d'amitiés durables au-delà même de la méditerranée, d'un apprentissage précieux et de découvertes sur le plan personnel. »

Kalista, étudiante clinicienne en droit des migrations



Les associations partenaires témoignent

"Le partenariat qui a été mis en place entre l'antenne Brabant wallon de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés et la clinique Rosa Parks est particulièrement précieux pour les personnes en demande d'asile qui sont accueillies et accompagnées en Brabant wallon par les bénévoles et familles hébergeuses de la Plateforme. Les préparations à l'interview à l'Office des Etrangers assurées par les étudiant·e·s de la clinique sont primordiales dans un contexte où les personnes en demande de protection internationale ne reçoivent que peu d'informations au préalable sur le déroulement des interviews. Aujourd'hui, l'antenne Brabant wallon de la Plateforme n'a pas les ressources d'accompagner chaque personne individuellement dans la préparation aux interviews d'asile. Grâce à la clinique Rosa Parks, ce travail peut être réalisé en amont et ainsi permettre aux personnes que nous accueillons de comprendre les enjeux et d'être mieux préparées lors de leur rencontre avec l'Office des Etrangers."

Julie Champenois, pour l'antenne wallonne de Belrefugees



« "Pour l'Atelier des droits sociaux, il reste toujours très intéressant de travailler avec des étudiant.es qui n'ont, pour la plupart, pas encore d'expérience dans le monde du travail. Qu'il s'agisse de leur permettre de confronter la théorie à la pratique par le biais de permanences juridiques ou qu'il s'agisse de leur permettre de s'emparer de l'une ou l'autre question juridique (et donc, de notre côté, de nous obliger aussi à continuer à explorer certaines de ces questions), ce fut une rencontre et un partage enrichissants".

Anne-Catherine Lacroix, pour l'Atelier des droits sociaux

L'EQUIPE

Les travaux de la clinique sont coordonnés par Claire-Marie Lievens depuis septembre 2022. Le travail de coordination permet d'assurer le contact avec les ONG, de construire les projets en relation avec elle, de réunir les équipes, de suivre les étudiant.es sur le terrain. C'est un travail essentiel aux côtés des Professeur.es. La coordination est indispensable à la logique de projet sous-tendant la clinique qui doit à la fois être en lien avec le terrain, les étudiant.es, les enseignant.es mais aussi les nombreux réseaux auxquels elle participe. Ainsi, la clinique participe à des réflexions à l'intérieur de l'UCLouvain autour de l'*Ethical Learning*. Un projet de Chaire en *Ethical Learning* a été mis sur pied avec les secteurs des sciences exactes et de la santé. La clinique est le projet pilote représentant le secteur des sciences humaines. En dehors de l'UCLouvain, la clinique juridique est sollicitée au sein du Réseau des cliniques juridiques francophones auquel elle appartient outre d'autres réseaux généralistes ou plus thématiques (notamment le réseau des cliniques actives en matière de climat ou d'immigration). Les tâches de représentation, de recherche de bonnes pratiques, de relation avec d'autres projets similaires sont essentielles pour capitaliser les efforts et envisager des projets en collaboration. Ainsi, par exemple, la clinique collabore déjà avec les cliniques juridiques de l'Université Libre de Bruxelles mais aussi celles de l'Université catholique de Bukavu, en République Démocratique du Congo, et de l'Université de Tunis, en Tunisie.

Depuis 2021, la clinique met l'accent sur la visibilité de ses travaux et réalisations mais aussi sur la communication vers l'extérieur (page web, LinkedIn et Instagram). Ce travail de communication et de diffusion est aussi assuré par la coordinatrice de la clinique. Cela permet de faciliter l'obtention de financements mais aussi de développer des synergies et des rencontres.

Outre la coordination, la clinique rassemble aujourd'hui sept enseignant.es : Céline Romainville, Auriane Lamine, Marie-Aude Beernaert, Raphaël Van Steenberghe, Sylvie Sarolea, Christine Flamand et Stéphanie Francq.





La clinique dans le programme de la faculté de droit

La clinique juridique est devenue une référence en faculté de droit. Elle offre aux étudiant.e.s une alternative aux mémoires classiques qui étaient déjà complétés par la possibilité de faire des *Moot Court*. Chaque année de quarante à cinquante étudiant.e.s déposent un dossier afin de rejoindre le projet clinique. Et ils bénéficient d'une formation transversale avant de choisir une thématique en fonction des sujets proposés.

Le programme est financé d'une part par l'implication des enseignant.es, appuyé.es par les chercheurs et chercheuses et d'autre part par les fonds qui ont été obtenus par le fonds de développement pédagogique et ensuite par des fonds extérieurs (fondation Louvain, WBI). Nous œuvrons pour que leur soutien se poursuive. Des perspectives existent aussi dans le cadre du projet de chaire en *ethical learning* et dans le cadre de subsides et prix internationaux.

LES PROJETS "CLINIQUE"

Les matières couvertes par la clinique vont du droit pénal au droit constitutionnel en passant par le droit social, le droit des migrations, le droit international humanitaire, les questions de genre, et les problématiques liées à la transition énergétique et au devoir de vigilance des grandes entreprises en droit international privé.

1. En droit des migrations



Le groupe « migrations » travaille avec la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugié.es. Les étudiant.es rencontrent ainsi des personnes demandeuses d'asile, recueillent leurs récits, et participent à la compréhension des trajectoires de migrant.es parfois en route depuis des années. Les étudiant.es analysent ces récits, posent des questions et permettent aux migrant.es de se préparer à exposer leur histoire à l'administration belge. Les étudiant.es entrent ainsi en contact avec un public dont les médias parlent souvent sans toutefois parvenir à mettre des visages et des parcours sur les discours. Les étudiant.es sont formé.es quant à la procédure d'asile, au recueil d'entretiens, au contexte socio-culturel, aux difficultés psychologiques, aux enjeux éthiques et à la posture à adopter lors des entretiens. Ils et elles apprennent à distinguer les rencontres dans le cadre d'une posture de service et de découverte et les rencontres ultérieures qui feront partie du travail empirique nécessaire à leurs mémoires. Les sujets de recherche sont maintenant en cours de détermination sur la base de l'expérience vécue.

En outre, quatre étudiantes, qui participent du projet d'entretien avec des personnes demandeuses d'asile, travaillent aussi en collaboration avec une clinique juridique tunisienne spécialisée dans les migrations. Les étudiantes tunisiennes sont venues passer une semaine en Belgique en octobre 2024 et un séminaire s'est tenu à Tunis en novembre 2024. L'objectif est de comparer les pratiques ici et là-bas et de faire du droit comparé au regard du droit vécu. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet Mercator. Il s'agit d'une Plateforme de cliniques juridiques francophones autour des migrations (coordonnée par la clinique juridique Rosa Parks) qui réunit des cliniques d'Italie, de Tunisie, du Maroc, de République Démocratique du Congo et du Canada.

2. En droit public et de l'environnement

En collaboration avec la Commission environnement de la Ligue des droits humains, Fian et Greenpeace Belgium et des étudiant.es ingénieur.es et en gestion (de la *Louvain School of Management*), une série d'étudiants en droit mènent, dans le cadre de leur mémoire, des recherches relatives au contentieux contre Total Energie : « The Farmer case ».

Dans cette affaire, Hugues Falys, un paysan du Hainaut, poursuit en justice *TotalEnergies* pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. C'est une première en Belgique ! Jamais encore, une multinationale ne s'est retrouvée devant les tribunaux belges pour cette raison. Agriculteur-paysan depuis une trentaine d'années, Hugues subit de plein fouet les effets du dérèglement climatique. Sa ferme, située à Lessines dans la province de Hainaut, a enduré plusieurs événements climatiques extrêmes, dont des épisodes de vague de chaleur et de sécheresse. Résultat : des pertes importantes, un surcroît de travail, un stress permanent et une immense inquiétude pour les années à venir.

Hugues Falys a donc décidé de poursuivre en justice une multinationale qui contribue au dérèglement climatique: *TotalEnergies* (il s'agit d'une des entreprises qui émet le plus de gaz à effet de serre au monde).



Les clinicien.nes quant à eux mènent des recherches principalement autour de la question de la responsabilité des acteurs privés multinationaux pour violation des droits et libertés en raison du dérèglement climatique.

Le travail prend plusieurs formes : recherches documentaires, formulation de propositions, échanges avec les partenaires et les avocat.es, interviews, etc.

3. En droit pénal

Depuis 2021, les cohortes d'étudiant.es en droit pénal travaillent sur des problématiques spécifiques suggérées par la Ligue des droits humains (et ses groupes d'expert.es réuni.es dans les commissions "Prisons" et "Justice"), l'Observatoire international des prisons, le Conseil central de surveillance pénitentiaire et Amnesty International.

Les recherches menées en 2023-2024 portent notamment sur des sujets tels que la réglementation des salles de consommation à moindre risque pour les usagers de drogue, la mobilité des détenus entre les différents lieux de détention en Belgique, ou encore la nouvelle procédure accélérée ("snelrecht") en matière pénale.

Les travaux rédigés sont ensuite transmis aux associations partenaires (qui assistent aussi aux soutenances orales) et leur servent à fonder des prises de position publiques et/ou des actions en justice.

Un projet de vulgarisation s'ajoute à ces travaux de recherche. "Le guide du prisonnier" est un ouvrage fournissant aux personnes incarcérées et à leurs proches des explications simples sur le droit applicable en détention. La dernière édition avait été publiée en 2016 et était devenue largement obsolète dans l'intervalle. Le projet, pris en charge par quatre étudiantes de la clinique, a consisté à en proposer une version actualisée, mais aussi complètement repensée dans son format : au lieu d'un ouvrage papier couvrant l'ensemble du droit pénitentiaire, l'idée a été de procéder par fiches thématiques à télécharger. Après avoir suivi une formation au langage juridique clair dispensée par l'asbl Droits quotidiens, les étudiantes ont retenu quatre thèmes prioritaires (la détention préventive ; le statut juridique externe ; le droit de plainte ; le régime disciplinaire et les mesures d'ordre et de sécurité) et rédigé les fiches correspondantes. L'administration pénitentiaire a été séduite par le résultat et a accepté de le mettre en ligne à disposition des détenus, via la plateforme numérique *JustFromCell*.



4. En droit social

En 2023, le groupe droit social collaborait avec l'asbl Atelier des droits sociaux, les étudiant.es ont ainsi suivi des formations auprès de l'association autour de la monoparentalité, puis ils et elles ont participé à la rédaction d'un outil d'éducation permanente autour du même sujet, et enfin les clinicien.nes ont pu assister à des permanences juridiques ouvertes à toutes et tous, en droit du travail et droit social, qui sont organisées dans les bureaux de l'association.

En 2024, la clinique a entamé un travail de collaboration autour du projet « Territoire Zéro chômeurs de longue durée » (TZCLD en abrégé).

Comme on peut le lire sur leur site : "L'association TZCLD démontre qu'il est possible, à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire."

A Valenciennes, lors d'une visite, les étudiant.es ont ainsi appris que d'ici fin 2026, le TZCLD s'engage à créer 150 emplois : 100 emplois dans des Entreprises à But d'Emploi et 50 dans des entreprises du territoire. Les piliers de ce vaste projet sont les suivants : personne n'est inemployable et ce ne sont ni le travail, ni l'argent qui manque.

Les principes de l'expérimentation sont :

- L'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à toute personne volontaire privée durablement d'emploi et résidant sur un territoire participant à l'expérimentation, à savoir, dans ce cas-ci : les quartiers Faubourg de Lille et Acacias de Valenciennes ;
- L'embauche non-sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire et des envies des personnes.
- L'emploi en CDI à temps choisi,
- Une montée en compétence : le caractère formateur de l'emploi doit être garanti.



5. En droit international privé

Le premier projet de ce groupe se déroule en collaboration avec la section belge du réseau judiciaire européen. Travaillant en étroite collaboration avec les magistrats en charge du réseau, les étudiant.es explorent et documentent les réalités de la coopération directe entre magistrats de différents Etats membres rendue à la fois possible et indispensable dans le cadre de la mise en œuvre d'un ensemble importants de règlements européens portant sur les procédures judiciaires internationales, en particulier en matière familiale. Le travail des étudiant.es a pour but de soutenir les efforts de coopération entre magistrats des différents Etats membres sachant que ceux-ci permettent de réduire sensiblement les coûts de procédure pour les parties les plus fragiles et de pacifier des contentieux douloureux.

Le deuxième projet se déroule en collaboration avec un consortium d'ONG (le « GT Corporate Accountability ») suivant les travaux législatifs relatifs à l'établissement d'un devoir de vigilance imposé aux sociétés mères à l'égard de leurs filiales et de leurs sous-traitants en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux et de l'environnement. Une directive européenne et une loi belge sont en projet. Les étudiant.es alimentent les travaux du consortium d'ONG relatifs à l'écriture de ces deux projets législatifs autour du devoir de vigilance en se concentrant sur le point précis de l'effectivité internationale d'un tel texte législatif.



6. En droit international humanitaire

Le Professeur Raphaël Van Steenberghe a choisi de ne pas proposer de nouveau projet en 2024, ce sont donc des mémoires cliniques arrivés à leur terme qui constituent le bilan de sa section.

Trois mémoires ont été brillamment rendus sur la jurisprudence congolaise en matière de poursuite des crimes internationaux, et ce en coopération avec l'association des Avocats Sans Frontières (ASF).

Quatre autres mémoires ont été finalisés pour la Croix-Rouge de Belgique sur les thèmes suivants :

- la réparations en faveur des victimes de violations du droit international humanitaire ;
- les armes autonomes au regard du droit international ;
- le Droit international humanitaire et la santé mentale ;
- et la prise en compte du genre par le Droit international humanitaire.

Tant la Croix Rouge qu'ASF se disent ravis de ce partenariat et sont partants pour une nouvelle année et demie de travail avec notre clinique.



7. Un projet artistique et juridique

Trois étudiant.es clinicien.nes ont eu pour tâche, en étroite collaboration avec des associations, des chercheur.ses de la République Démocratique du Congo et des historien.nes, de commencer la mise en place d'un spectacle qui traite de la question des responsabilités dans l'assassinat de Patrice Lumumba et qui sera présenté au *Magic land théâtre* les 22 et 23 novembre 2024, sous le titre "Qui a tué Patrice Lumumba ?".

L'objet artistique final est un spectacle d'une heure et demie mettant en scène un jury composé de douze personnes qui débattent des responsabilités dans l'assassinat de Patrice Lumumba.

Une fois les recherches effectuées et le savoir scientifique rassemblé par les étudiant.es, Claire-Marie Lievens, coordinatrice de la clinique juridique Rosa Parks, mais aussi écrivaine et metteuse en scène, s'est chargée de rédiger le scénario et le texte. Le texte a été ensuite relu, « validé » avec l'équipe scientifique, et sera interprété par douze comédien.nes amateur.rices et professionnel.les (et pour certain.es issu.es de la communauté estudiantine et professorale de l'UCLouvain).

Nous voulons ainsi faire un état des lieux de la question coloniale et la traduire en termes clairs et "spectaculaires". La pertinence académique est là : dans un état des lieux scientifique, juridique et historique de notre histoire coloniale et dans les possibles que cela permet aujourd'hui pour mieux vivre ensemble. L'objectif est aussi, via l'art, de faire passer des messages difficiles à entendre de part et d'autre, en se fondant sur une analyse rigoureuse, mais rendue accessible, et présentées par un groupe diversifié.

Le projet est soutenu par le Fonds recherche-crédation et le Fonds de développement culturel de l'UCLouvain.



CONCLUSION

La Clinique juridique Rosa Parks pour les droits humains incarne une initiative humaine et académique déterminante, qui inspire et motive.

Professeur-es, étudiant-es et partenaires sont résolument engagé-es à concevoir des projets toujours plus ambitieux, innovants et essentiels à la défense des droits humains.

Nous sommes fier-es de constater que les objectifs fixés lors de la création de la clinique en 2018 sont pleinement atteints. La clinique développe les compétences clés d'un juriste engagé dans la défense des droits fondamentaux : la collaboration efficace au sein d'un collectif, l'adaptation aux besoins des partenaires sur les plans substantiel et procédural, la gestion des contraintes organisationnelles à un niveau professionnel, la prise de distance nécessaire pour mener des analyses de haute qualité malgré les enjeux humains, ainsi que la recherche de l'excellence et de la rigueur face à des causes parfois déstabilisantes. Nous prôtons aussi la décompartmentalisation des branches du droit et l'intégration des savoirs d'autres disciplines pour une approche globale des thématiques abordées.

La pédagogie clinique démontre que l'engagement social et militant pour un monde plus juste repose sur un travail scientifique rigoureux. Cette rigueur a été saluée cette année par la Fondation pour les Générations Futures qui a décerné un *Heras Award* à l'une de nos étudiantes pour son mémoire clinique, reconnu pour sa démarche systémique et sa valeur sociétale.

Enfin, notre clinique, membre du Réseau des Cliniques Juridiques francophones, continue de multiplier les partenariats.

Dans le futur, nous comptons intensifier nos projets en faveur de la protection et de la promotion de l'environnement, en intégrant les enjeux de droits humains liés aux déplacements forcés causés par des catastrophes naturelles, la dégradation climatique et l'exploitation excessive des écosystèmes.

À une époque où les droits fondamentaux sont quotidiennement menacés et où nos démocraties vacillent, notre engagement est plus que jamais nécessaire. Professeur-es et étudiant-es sont fermement déterminé-es à poursuivre cette mission. La pérennité de la clinique, au sein de l'UCLouvain, dépend désormais de financements structurels indispensables pour assurer la continuité de ce projet scientifique et engagé.